L'Électromobile

FICHE GRATUITE



Le mémo des garanties batterie

Durées, kilométrages et seuils par marque, conditions à respecter et démarche en cas de panne

GUIDE PRATIQUE L'ÉLECTROMOBILE

Le mémo des garanties batterie

Durées, kilométrages et seuils par marque, conditions à respecter et démarche en cas de panne

Au sommaire

01 Le tableau des garanties
02 Ce que la garantie couvre
03 Les exclusions fréquentes
04 Les conditions à respecter
05 Faire jouer la garantie
06 Fiche : ma couverture restante
07 Sources

Édité par PRODIF pour L'Électromobile (taxi-vtc-electrique.fr). Rédaction : La rédaction de L'Électromobile. Version du 25 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les notices des fabricants, les règles locales et les conditions de votre terrain. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Le tableau des garanties

Relevé en octobre 2026 pour les voitures particulières électriques vendues en France. Le premier terme atteint, en années ou en kilomètres, met fin à la couverture. Le carnet de garantie du modèle fait foi.

Marque	Durée ou kilométrage	Seuil de capacité
Renault	8 ans ou 160 000 km	70 %
Peugeot	8 ans ou 160 000 km	70 %
Volkswagen (ID.)	8 ans ou 160 000 km	70 % de la capacité utilisable
Hyundai	8 ans ou 160 000 km (200 000 km pour l'ancienne Ioniq Electric)	70 %
Tesla Model 3 et Y Propulsion	8 ans ou 160 000 km	70 %
Tesla Grande Autonomie et Performance	8 ans ou 192 000 km	70 %
Tesla Model S et X	8 ans ou 240 000 km	70 %
BYD	8 ans ou 250 000 km, voitures déjà vendues comprises	70 %
Toyota	8 ans ou 160 000 km, prolongeable jusqu'à 10 ans ou 1 000 000 km	70 %
Kia	7 ans ou 150 000 km	70 %
MG	7 ans ou 150 000 km	non précisé sur la page française
Dacia Spring (2021-2024)	8 ans ou 120 000 km	à vérifier dans le carnet

Toyota : un bilan de santé batterie favorable en atelier agréé prolonge la couverture d'un an ou 15 000 km, renouvelable. **BYD** a relevé son plafond en janvier 2026 pour toute l'Europe. **Tesla** : les Model S et X vendues avant fin janvier 2020 avaient une garantie de 8 ans sans limite kilométrique.

CHAPITRE 02

Ce que la garantie couvre

- ☐ **La panne** d'un module, d'un capteur ou du système de gestion, quel que soit le niveau de capacité.
- ☐ **La perte de capacité** sous le seuil avant le terme : le constructeur choisit la solution (réparation de modules, batterie neuve ou reconditionnée) et s'engage en général à revenir au-dessus du seuil.

Elle ne couvre pas l'usure normale au-dessus du seuil : une batterie à 74 % après sept ans n'ouvre droit à rien.

CHAPITRE 03

Les exclusions fréquentes

- ☐ Accident, incendie extérieur, immersion, choc sous la caisse.
- ☐ Batterie ouverte ou réparée hors réseau (MG l'exclut expressément).
- ☐ Utilisation non conforme au manuel (mentionnée par Volkswagen).

- ☐ Certains usages professionnels : Kia exclut taxis, VTC, VSL et auto-écoles.

CHAPITRE 04

Les conditions à respecter

- ☐ Suivre le plan d'entretien du constructeur (exigé notamment par Kia et Peugeot).
- ☐ Conserver les factures détaillées ou le carnet tamponné.
- ☐ Faire appliquer les rappels et les mises à jour logicielles proposés.

L'entretien peut se faire hors réseau, à condition de suivre ce programme. À la revente, la garantie suit la voiture : Kia la transmet si le véhicule a été régulièrement entretenu.

CHAPITRE 05

Faire jouer la garantie

1. **Notez les symptômes** : autonomie en chute, voyant, recharge interrompue, avec dates et kilométrage.
2. **Demandez un diagnostic batterie dans le réseau de la marque**, sans intervention d'un atelier indépendant avant ce constat.
3. **Exigez un compte rendu écrit** avec la capacité mesurée et la méthode.
4. **En cas de refus**, demandez la motivation par écrit, puis écrivez au service client du constructeur avec le diagnostic, les factures et, si possible, un second avis indépendant.

5. **En dernier recours**, saisissez le médiateur de la consommation avant une action en justice.

> **Voiture achetée chez un professionnel** : la garantie légale de conformité court deux ans après la livraison, avec une présomption d'antériorité du défaut de 12 mois pour un bien d'occasion. La garantie des vices cachés s'applique aussi entre particuliers.

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : ma couverture restante

Marque et modèle

Date de première mise en circulation

Terme de la garantie batterie (années / km)

Date de fin

Kilomètres restants

- Seuil garanti : ____ %

Dernier SoH mesuré (date, méthode)

- Factures d'entretien complètes : oui / non
- Rappels et mises à jour faits : oui / non

RÉFÉRENCES

Sources

Renault — batterie de la gamme E-Tech électrique, garantie
https://www.renault.fr/e-tech-electrique/batterie.html

Peugeot — FAQ voitures électriques et hybrides rechargeables
https://www.peugeot.fr/electrique-et-hybride/faq-electrique.html

Volkswagen France — garantie et entretien de la batterie
https://www.volkswagen.fr/fr/decouvrir-nos-innovations-et-services/mobilite-electrique/garantie-entretien-batterie.html

Hyundai France — garanties MyHyundaiCare
https://www.hyundai.com/fr/fr/entretien-services/myhyundaicare/garanties.html

Kia France — garantie 7 ans
https://www.kia.com/fr/services/apres-vente/warranty-guides/

Toyota France — garantie et bilan de santé batterie
https://www.toyota.fr/votre-toyota/entretien/garantie-et-assistance/garantie-toyota

Tesla — garantie du véhicule
https://tesla.com/fr_be/support/vehicle-warranty

electrive — BYD porte sa garantie batterie à 250 000 km (janvier 2026)
https://www.electrive.com/2026/01/19/byd-extends-battery-warranty-to-250000-kilometres

Service-Public — garantie légale de conformité
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11094